



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Plus de moyens pour un meilleur accompagnement des personnes âgées

Question écrite n° 11615

Texte de la question

Mme Lisette Pollet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la place des personnes âgées dans le schéma de santé de la Drôme. Le projet régional de santé (PRS) proposé par l'agence régionale de santé est un document stratégique qui doit décider des actions jusqu'en 2028. Ce projet ne répond absolument pas aux attentes fortes des professionnels de santé et des habitants et manque de moyens et d'ambitions. En effet, aucune création de places en établissement pour personnes âgées et handicapées alors que le département est classé en situation prioritaire en matière d'équipements concernant les personnes âgées. Selon l'INSEE pour 1 000 personnes, il n'a que 124 équipements disponibles et la Drôme présente l'indice de vieillissement le plus élevé de la région. En 2030, 13,5 % de la population aura plus de 75 ans contre 10,3 % aujourd'hui. Mme la députée demande la création au minimum de 200 places supplémentaires. Et les chiffres continuent de croître. 300 personnes auraient besoin d'une place en Ssiad (service de soins infirmiers à domicile). Elle lui demande si le Gouvernement compte mettre plus de moyens pour garantir un accompagnement solide dont devraient bénéficier les personnes âgées.

Données clés

Auteur : [Mme Lisette Pollet](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11615

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8449

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)